

et je me ferai un plaisir de lui donner le renseignement qu'il désire. Les autorités ont eu l'obligeance, l'autre jour, de nous fournir un tableau de la population du Canada donnant le nombre des gens nés au Canada, en Angleterre et à l'étranger et les différents âges—ceux qui, je présume sont visés par le bill. Voici ce qu'il conviendrait de faire, suivant moi: je déciderais du nombre de recrues appartenant à chaque classe qu'il faudrait appeler.

L'hon. M. MEIGHEN: Quelles classes mon honorable ami appellerait-il?

L'hon. M. OLIVER: Toutes les classes que je considérerais nécessaires.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député aurait-il objection à dire les classes qu'il appellerait?

L'hon. M. OLIVER: Ce n'est pas nécessaire, cela ne fait rien à l'affaire, mais je n'y ai pas d'objection. Sans autre considération, je dirai que je commencerais par la plus jeune classe, et que j'appellerais les classes successives jusqu'à ce que j'en aie obtenu autant que je le jugerais nécessaire. Ensuite, d'après le chiffre de la population donnée, si je voulais prendre cette évaluation, je créditerais chaque province du nombre d'hommes qu'elle a déjà fournis et qui sont partis outre-mer ou qui étaient disponibles pour le service d'outre-mer. Ensuite, j'exigerais des diverses provinces la différence des hommes nécessaires pour former le total.

L'hon. M. MEIGHEN: Sur la base de la population?

L'hon. M. OLIVER: Oui, non pas toute la population, mais la partie qui est appellable. Je ne vois aucun moyen d'opérer d'une autre manière qui serait juste.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député établirait-il une distinction par région dans chaque province, ou prendrait-il chaque province comme formant un tout?

L'hon. M. OLIVER: Je ne le ferais certainement pas. Je considérerais le Canada comme un tout.

L'hon. M. MEIGHEN: J'examinerai si ce plan est praticable.

L'hon. M. OLIVER: Je ne dis pas que dans les circonstances actuelles, avec une Chambre qui s'est donnée elle-même son mandat, je consentirais à mettre en vigueur une loi de service obligatoire. Pas le moins du monde. Si je conçois le service militaire obligatoire, également distribué par tout le pays, je ne l'admets que s'il a reçu le con-

sentement de la majorité de toute la population du Canada. Je ne l'appuierais pas en bravant l'opinion publique ou sans avoir l'assentiment de la majorité du peuple. Ce que j'ai exposé à mon honorable ami, en réponse à ses questions persistantes, c'est le seul genre de service obligatoire que je me croirais autorisé à soutenir. Hors de là, je n'en soutiendrais pas d'autre.

M. BRADBURY: Existe-il un pays qui ait un système pareil?

L'hon. M. OLIVER: Tous les autres pays, sauf le Canada. Les Etats-Unis. . .

M. BRADBURY: Ont-ils le tirage au sort?

L'hon. M. OLIVER: Assurément. A propos de tirage au sort, si je présentais à la Chambre un bill de service militaire obligatoire, je choiserais, sous l'autorité du Parlement, ceux qui seraient exempts de l'application du bill, et si nous avions plus d'hommes qu'il serait nécessaire, je choiserais par tirage au sort ceux qui devraient partir. Je ferais ce que j'ai demandé de faire à mon honorable ami et ce qu'il refuse, c'est-à-dire d'établir les principes d'exemption.

L'hon. M. MEIGHEN: Mais c'est ce que nous faisons.

L'hon. M. OLIVER: Il est inutile de nous disputer sur ce point. Je prétends qu'il ne le fait absolument pas. Il propose un article en vertu duquel, et j'ai mis la Chambre au défi de nier ce que j'avance, tout citoyen du Canada peut être exempté. Je déclare que je ne présenterais pas un bill semblable à la Chambre.

L'hon. M. MEIGHEN: Quels principes d'exemption proposeriez-vous pour remplacer ceux-là?

L'hon. M. OLIVER: Il ne s'agit pas d'une question de principe mais de détails. Nous demandons des détails au ministre et il refuse de nous les donner.

L'hon. M. MEIGHEN: Quels sont ces détails?

L'hon. M. OLIVER: Il est impossible d'entrer dans tous les détails. Mon honorable ami a couvé ce projet de loi depuis des semaines; il a eu le bénéfice de l'expérience acquise par les diverses nations qui ont établi le service militaire obligatoire, et il n'est pas en mesure. . .

L'hon. M. MEIGHEN: Donnez-nous un seul détail.

L'hon. M. OLIVER: . . . ou il ne veut pas fournir au Parlement de détails qui